

ESP

Équipe de Soins Primaire

DEFINITION

Une équipe de soins primaires est un mode d'organisation coordonné, conçu par des professionnels de santé de premier recours (médecins généraliste, infirmier, kinésithérapeute, pharmacien, sage-femme, ...)

Source: [article 64 de la loi de santé 2016](#)

ESP

Équipe de Soins Primaires

OBJECTIFS

- Améliorer la prise en charge et les **parcours** de santé de la patientèle par une meilleure **coordination** des actions

MODALITES

- 1 Médecin Généraliste + 1 autre pro
- Patients en commun
- Commune d'ouverture correspondant à la patientèle
- Projet ayant pour objet l'amélioration de la prise en charge et des parcours des patients
- Transmission à l'ARS
- Pas de financement mais déclenchement Forfait structure

ESS

Équipe de Soins Spécialisés

DEFINITION

- Une Équipe de Soins Spécialisés est un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins spécialistes d'une ou plusieurs spécialités hors médecine générale, choisissant d'assurer leurs activités de soins de façon coordonnée AVEC l'ensemble des acteurs d'un territoire, dont les équipes de soins primaires, sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent entre eux.
- L'équipe de soins spécialisés contribue avec les acteurs des soins de premier recours à la structuration des parcours de santé»

Sources : Article L. 1411-11-1 du Code de la Santé Publique

ESS

Équipe de Soins Spécialisés

OBJECTIFS

- Structuration des **parcours** de santé
- Assurer les activités de soins de façon **coordonnée** sur la base d'un **projet de santé**

MODALITES

- Pas de cadre réglementaire précis
- Niveau départemental
- Diminuer les délais d'attente par exemple.
- Passage par la télé-expertise
- Financement ARS et Forfait Structure

MSP

Maison de Santé Pluriprofessionnelle

DEFINITION

- La maison de santé est une personne morale constituée entre des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens.
- Ces professionnels assurent des activités de soins sans hébergement et peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales dans le cadre du projet de santé qu'ils élaborent et dans le respect d'un cahier des charges déterminé par arrêté du ministre chargé de la santé.
- Le projet de santé est compatible avec les orientations des schémas régionaux. Il est transmis pour information à l'agence régionale de santé. Ce projet de santé est signé par chacun des professionnels de santé membres de la maison de santé. Il peut également être signé par toute personne dont la participation aux actions envisagées est explicitement prévue par le projet de santé.

Source: Article L6323-3 du Code de la Santé Publique

MSP

Maison de Santé Pluriprofessionnelle

OBJECTIFS

- Structuration des **parcours** de santé
- Assurer les activités de soins de façon **coordonnée** sur la base d'un **projet de santé**

MSP

Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Modalités

AVANTAGES D'UNE MSP Pour les professionnels :

- Exercice coordonné pour prendre en charge vos patients
- Échanges interprofessionnels facilités
- Souplesse dans l'organisation et la gestion du temps de travail
- Mutualisation des frais de fonctionnement du cabinet
- Rémunération spécifique pour la structure

MSP

Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Modalités

AVANTAGES D'UNE MSP Pour les patients:

- Offre de soins de proximité
- Lieu de prise en charge globale
- Continuité de soins
- Parcours de soins simplifié.